

COMMUNE DE BEAUVECHAIN
OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL

**RÉUNION CLDR VIRTUELLE
COMPTE RENDU - 23 MARS 2021**

Participants :

- Pour la CLDR : 10 membres, 1 excusés.
- Pour la Fondation Rurale de Wallonie : Simon De Paepe, Jocelyne Van Lierde.

ORDRE DU JOUR

- 1 Présentation nouvel agent de développement
- 2 Approbation du compte rendu de la réunion du 26/11/2020
- 3 Rapport annuel 2020
- 4 Bilan CLDR
- 5 GT Agriculture
- 6 Programmation pour la fin de l'ODR
- 7 Information sur le nouveau règlement d'ordre intérieur (ROI)
- 8 Divers

Annexe :

- Présentation FRW
- Nouveau règlement d'ordre intérieur

1 PRÉSENTATION NOUVEL AGENT DE DÉVELOPPEMENT

Madame Jocelyne Van Lierde, agent de développement à la FRW, rejoint Simon De Paepe pour accompagner la Commune de Beauvechain dans son Opération de Développement Rural.

Jocelyne accompagne également les Communes de Gembloux (en phase de mise en œuvre), La Bruyère (en phase de mise en œuvre) et Sombreffe (en phase d'élaboration).

2 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 26/11/2020

Le compte rendu est approuvé par la CLDR. Toutefois, un membre rappelle la volonté d'être invité si possible lorsque des réunions de réflexion sur les projets sont organisées par la Commune.

3 RAPPORT ANNUEL 2020

3.1 SUIVI DES PROJETS

3.1.1 Conventions en attente de signature

Les conventions suivantes sont en attente de signature de la ministre.

Définitions :

- **Transformation de la salle polyvalente de Hamme-Mille et usage en maison rurale** (en attente de la signature de la Ministre du DR de la convention réalisation¹). Le marché public pour soumissionner les entrepreneurs sera lancé dès réception de la convention. Les travaux pourront ensuite commencer.
- **Création d'une maison de village et de logements à La Bruyère** (en attente de la signature de la signature de la Ministre du DR de la convention réalisation). Le marché public pour soumissionner les entrepreneurs sera lancé dès réception de la convention. Les travaux pourront ensuite commencer.
- **Construction de logements publics intergénérationnels** (en attente de la signature de la signature de la Ministre du DR de la convention faisabilité²). Le marché public pour soumissionner un auteur de projet sera lancé dès réception de la convention. La conception du projet pourra ensuite commencer.
- **Création d'un réseau de chaleur dans le centre du village de Beauvechain** (en attente de la signature de la signature de la Ministre du DR de la convention exécution³). Le marché public pour soumissionner un auteur de projet sera lancé dès réception de la convention. La conception du projet pourra ensuite commencer.

Réflexions CLDR :

- S'agissant d'une convention exécution, comment êtes-vous sûres de l'estimation des besoins pour la chaudière et de l'estimation financière ? Une étude de pertinence a été réalisée par la FRW et a permis de définir les besoins et l'estimation financière. Celle-ci ayant été réévaluée par la Commune suite à la décision de changer de type de combustible.
- Un membre a réalisé des projections sur la quantité de biomasse nécessaire pour la chaufferie. Il s'agit d'une superficie non-négligeable nécessitant d'avancer dans la réflexion de concert avec les cultivateurs locaux.
- Un point d'attention doit être mis sur la qualité des terres agricoles et sur la possibilité d'accueillir des cultures de biomasse. A cet égard, des projets d'agroforesterie permettent d'envisager des complémentarités de culture et de plantation de biomasse.
- Une réunion sera organisée dès que possible avec les agriculteurs, la Commune et les acteurs de filières locales biomasse. La Commune envisage également la possibilité de se faire accompagner par un bureau d'études.

3.1.2 Projets en phase d'élaboration

- **Création d'un cœur de village à Hamme-Mille**
Une partie de projet est d'ores et déjà bien avancée. En effet, la Commune a obtenu un subside de la Ministre des pouvoirs locaux d'une hauteur de 150.000 euros pour aménager une partie du projet s'étendant des abords de l'église jusqu'à hauteur de la première maison rue des Messes. Cette partie du projet a déjà obtenu un permis d'urbanisme. Les travaux n'ont pas encore pu démarrer à cause entre autres de la nécessité de désaffecter le cimetière entre novembre et avril.

¹ Convention réalisation : : elle suit la convention faisabilité et a pour objet la réalisation des travaux.

² Convention faisabilité : elle précède la convention réalisation et a pour objet l'étude et la conception du projet définitif.

³ Convention exécution : est une combinaison des convention faisabilité et réalisation. Avec une seule signature, la Commune peut donc concevoir et réaliser le projet. Ce type de demande est introduite lorsque la Commune arrive dans une période inférieure à deux ans avant la fin de validité du PCDR (décembre 2022 pour Beauvechain).

De plus, ce projet est fortement lié au projet de nouveau quartier dont la voirie principale traverserait le projet de cœur de village. Ce nouveau quartier serait conditionné par la réalisation de deux ronds-points sur la route nationale. Une réorganisation de la mobilité et des accès de la nationale vers Tourinnes-la-Grosse sera réalisée.

Une réunion de concertation avec les différents auteurs de projets, le SPW mobilité, la police et les services communaux s'est tenue pour coordonner les différentes réflexions le 3 février 2021.

Concernant le reste du projet, l'auteur chargé de sa conception a pris du retard mais les contacts et réunions ont repris avec la Commune. Cette convention, obtenue le 12/08/2019 sera hors délai à partir du 12/08/2021. La Commune n'aura vraisemblablement pas finalisé le projet définitif à ce moment-là. La Ministre a prévu avec la nouvelle circulaire une période de régularisation pour les projets hors délai pouvant s'étendre jusqu'au 12/10/2021.

Le cas échéant, une réunion devra être organisée avec la Région wallonne pour faire le point sur l'état d'avancement et les suites à donner.

- **Plan Communal de Mobilité axé modes actifs.**

La Commune rencontrera le 30 mars le bureau d'études AGORA en charge de la réalisation du Plan Communal de Mobilité. En parallèle, la Commune a lancé un marché public pour désigner un auteur qui réalisera plus spécifiquement une consultation villageoise dans toute la Commune afin de réaliser une étude spécifique sur l'utilisation des sentiers et chemins pour les modes actifs.

Par ailleurs, le PCM devra s'inscrire dans le concept de 'croix de Hesbaye' développé par la Province du Brabant wallon. Cette croix définit deux axes majeurs à développer pour la mobilité active sur lesquels viendraient s'inscrire des lieux dédiés à l'emploi avec notamment des espaces de coworking.

3.1.3 Conventions en phase de mise en œuvre

Les deux conventions suivantes ont malheureusement fait l'objet d'une faillite de l'entreprise COBARDI qui opérait sur les deux chantiers en cours.

- **Création d'une maison rurale, maison de la mémoire et de la citoyenneté à Tourinnes-la-Grosse**

Ce chantier est bien avancé et une mise au sec du bâtiment a été réalisée par la Commune. Un état des lieux a été réalisé afin de relancer un nouveau marché public pour soumissionner un nouvel entrepreneur.

- **Création d'une maison multiservices à Hamme-Mille**

Ce chantier est moins avancé. Un état des lieux a été réalisé afin de relancer un nouveau marché public pour soumissionner un nouvel entrepreneur. La Commune se questionne sur l'orientation à prendre avec ce projet considérant des futurs projets privés qui pourraient potentiellement voir le jour. En effet, la maison multiservices prévoit une salle d'accueil de jour pour les aînés et la Commune a reçu à cet égard une reconnaissance de l'AVIQ.

En parallèle, deux projets privés sont en cours de réflexion pour la construction d'une maison de repos et une résidence services dans le centre de Hamme-Mille.

Ces nouvelles offres dans une même localisation seraient potentiellement redondantes. La Commune envisage potentiellement de revoir l'accueil de jour dans un autre village et d'adapter les services proposés dans la maison multiservices à d'autres nécessités en fonction de l'évolution des besoins.

La crise du coronavirus a fait naître de nouveaux enjeux et nouvelles demandes, notamment en termes de logement sociaux. Il est évoqué d'installer notamment des services du CPAS pour le traitement des demandes de logements. Il est également évoqué la mise à disposition des locaux pour des offres de soin et de santé (kiné, médecin...).

Si les conditions sanitaires le permettent, une visite des deux chantiers sera organisée en 2021.

3.1.4 Projet finalisé

L'atelier rural réalisé à l'Écluse dans le cadre du projet PCDR « création d'un atelier rural, d'une maison de village et d'un logement » va prochainement accueillir deux jeunes entrepreneurs.

Pour rappel, un atelier rural est une solution pour garder et développer des petites entreprises à la campagne. L'atelier rural est un bâtiment communal pouvant accueillir une ou plusieurs entreprises au sein d'une commune rurale mis à disposition pour un loyer accessible pendant une durée déterminée.

Un premier appel avait été lancé mais n'avait reçu qu'une seule proposition qui malheureusement n'était pas adéquate. Le second appel a permis de faire rencontrer deux jeunes qui ne se connaissaient pas et qui souhaitaient s'y installer avec des activités complémentaires de menuiserie et de charpenterie. Cette combinaison leur permettra d'avoir une belle synergie et une complémentarité en termes de machines et de compétences. Le loyer est de 400 euros/mois et ils peuvent y rester pour un maximum de 3 ans.

Par ailleurs, le bâtiment disposant de petit bureau est également occupé de temps à autre comme espace de coworking depuis le début de la crise sanitaire.

4 BILAN CLDR

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire du COVID-19 et a empêché la tenue des quatre réunions annuelles souhaitées par le décret du développement rural.

Afin de maintenir une bonne information et de continuer la dynamique de participation dans le cadre de l'ODR, deux réunions en vidéo-conférence ont été organisées.

Ainsi les nouveaux projets de « mise en place d'un réseau de chaleur » et la « construction de logements publics intergénérationnels » ont été approfondis cette année. Ce dernier ayant fait officiellement l'objet d'une demande de convention en 2020.

La CLDR a approuvé des adaptations pour l'avant-projet de la fiche-projet I.3 « transformation de la salle polyvalente de Hamme-Mille et usage en maison rurale ».

Suivi de l'avancement des différentes phases des projets en convention de développement rural en cours.

5 GT AGRICULTURE

La dynamique initiée fin 2019, début 2020 du Groupe de Travail agriculture a malheureusement été arrêtée par la crise du Coronavirus. Deux réunions ont été tenues en 2020. L'une portant sur l'organisation d'activités et d'animations pour la promotion de l'agriculture et des agriculteurs de Beauvechain. L'autre portant plus spécifiquement sur la mobilité.

Une réunion en vidéo-conférence a été organisée le 08/12/2020. Toutefois, faute de participants, celle-ci a été reportée.

La Commune relancera le GT dès que les conditions sanitaires permettront de faire des réunions en présentiel.

→ Les fêtes de Wallonie devraient être organisées en septembre 2021 où une grande place devrait être donnée au monde agricole, à la chasse et la préservation de la nature.

6 PROGRAMMATION POUR LA FIN DE L'ODR

Le rapport annuel que doit rendre la Commune auprès de la Région comprend un point spécifique qui invite la Commune à proposer une programmation des projets qu'elle souhaite potentiellement mettre en œuvre dans les prochaines années. Vu la fin de validité du PCDR au 20/12/2022, il est proposé ici les ambitions pour terminer l'ODR.

- La fiche projet 3.1 « Préservation de la ruralité de la commune par une réaffectation adéquate des terrains et d'infrastructures pu en cas disponibilité de ceux-ci » est pressentie. Différents sites sont envisagés :

- Le site de la franche comté est actuellement en vente et la Commune investigate la possibilité de l'acquérir dans le cadre de l'ODR. Ce site comprend différentes parties (grange, usine, salle de séminaire/mariage...).

La Commune est en contact avec l'intercommunale InBW pour évaluer la dépollution à effectuer sur le site de l'ancienne usine. Un partenariat pourrait également être réalisé avec InBW qui achèterait la partie usine, qui est en vente pour l'euro symbolique, afin d'y développer des activités.

Le reste du lieu pourrait être affecté à de multiples fonctions. A cette fin, divers fiches projets définissant les besoins des habitants pourraient permettre d'y préciser certaines activités :

- FP I. 4 - Acquisition et aménagement d'un espace d'accueil et de convivialité au cœur du village de TLG.
- FP 2.8 - Mise en place d'une structure d'accompagnement et d'encadrement de la jeunesse et, s'il échet, d'infrastructures à destination des jeunes.
A ce sujet, la Commune réalise actuellement une vaste enquête auprès des jeunes qui permettra entre autres de définir leurs attentes et leurs besoins. Les résultats permettront d'envisager des usages et activités dans ce lieu.
- FP II. 7 - Acquisition et entretien de terrains de grand intérêt écologique et didactique.

- La salle paroissiale de l'AOP dans le centre du village de Beauvechain.
- L'église de La Bruyère.

Réflexions CLDR :

- L'attention est attirée sur la surcharge de projets en cours et sur les critères de sélection établis par la Ministre. Ces critères servent pour l'obtention des conventions en cas de disponibilité d'un budget insuffisant pour l'ensemble des demandes sur la toute la Région wallonne (nombre de conventions déjà obtenues, montant total des subsides déjà obtenus, quantième ODR).
- La CLDR souhaite et sera impliquée dans la réflexion pour définir plus précisément le projet et les activités développées. Par ailleurs, il est rappelé que si le projet devait avancer, une 'actualisation' de la fiche-projet sera réalisée avant la demande de convention.
Actualisation qui devra préciser le projet souhaité.

- La fiche projet 3.8 « Aménagements pour les usagers lents » est également envisagée, vu les différentes études qui vont être réalisées prochainement (PCM, chemins et sentiers...) qui permettraient d'identifier des aménagements à réaliser.
- La fiche projet 3.3 « Sauvegarde de lieux de convivialité ouverts et couverts existants » est également proposée car correspond à des nouveaux besoins apparus suite à la crise sanitaire et à la nécessité de trouver des lieux extérieurs pour se rassembler.

**La CLDR approuve les 3 fiches projets précitées comme proposition
pour la programmation de l'ODR jusqu'à décembre 2022.**

Réflexion CLDR :

- Y-aura-t'il une évaluation de l'Opération de Développement Rural et de tous les projets lancés ? En effet, si la Commune lance comme elle le souhaite sa 3^{ème} ODR, une évaluation de la 2^{ème} ODR devra être réalisée. Elle se passera en deux temps, une évaluation 'subjective' sera faite au sein de la CLDR et une évaluation plus objective sera réalisée par le bureau d'études chargé de concevoir le nouveau Programme Communal de Développement Rural.

7 INFORMATION SUR LE NOUVEAU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR (ROI)

Le nouveau ROI se trouve en annexe du présent compte rendu.

Dans le cadre de la nouvelle circulaire du Développement rural, la Ministre TELLIER impose désormais un règlement d'ordre intérieur type à toutes les CLDR. Cette disposition sera mise en vigueur à partir du 31 mars 2021.

Quels sont les changements ?

- Quorum de participation de 50 % (hors quart politique). S'il n'est pas atteint, report de la réunion à 15 jours sans quorum pour valider une décision.
- Démissions des membres (hors quart communal)
 - *Courrier si 3 absences (excusées ou non) consécutives*
 - *D'office démissionnaire si absent ou excusé sans motif valable à plus de 75% des réunions sur deux années consécutives*

Quelles suites ?

- Adoption du nouveau ROI par la CLDR lors de la prochaine réunion puis par le Conseil communal.
- Registre de présences tenu par la FRW.
- Vu le stade d'avancement du PCDR proche de sa fin de validité, la Commune va contacter directement les membres absents afin de connaître leurs intentions et de les motiver pour cette dernière période. Par ailleurs, il est à noter que les conditions de réunion en ligne ne conviennent pas à tout le monde. Nous pouvons espérer une meilleure participation lorsque les conditions sanitaires permettront de se retrouver en présentiel.
- Etat de la situation de la composition de la CLDR lors du rapport annuel (mars).

8 DIVERS

Pas de divers.

Fin de la réunion

Simon DE PAEPE & Jocelyne Van Lierde
Agents de développement
Fondation Rurale de Wallonie